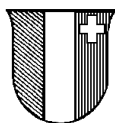


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 36, du 9 septembre 2011

Référendum facultatif:

- délai d'annonce préalable: 29 septembre 2011
- délai de dépôt des signatures: 8 décembre 2011



Décret

autorisant le Conseil d'Etat à donner la caution simple de l'Etat à concurrence de 2.500.000 francs à titre de garantie d'un crédit hypothécaire destiné à la société coopérative d'habitation "Les Héliotropes", à Cernier

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 24 janvier 2011,
décète:

Article premier Le Conseil d'Etat est autorisé à donner une caution simple de l'Etat à concurrence de 2.500.000 francs et pour une durée de vingt ans à titre de garantie de l'emprunt destiné à la société coopérative d'habitation, Les Héliotropes, à Cernier.

Art. 2 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 30 août 2011

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
A. Laurent

Les secrétaires,
E. Flury
Y. Botteron